

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES MUNICIPAUX**ARRETE RESTREIGNANT ET MODIFIANT LA CIRCULATION ET
LE STATIONNEMENT POUR L'INAUGURATION
DE LA RUE JULES GUESDE**

Nous Maire de la Commune de Quarouble,
Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la Commune,
Considérant que l'inauguration Des travaux de la rue Jules Guesde aura lieu le 2 mars 2024 et qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique au niveau du carrefour de la rue Pasteur et une partie de la rue Jules Guesde (entre le n°2 et n°32).

ARRETONS

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement seront restreints au niveau du carrefour de la rue Pasteur et une partie de la rue Jules Guesde (entre le n°2 et le n°32) de 9h30 à 12h.

Article 2 : Pendant cette période, la circulation des véhicules sera déviée par la rue Pasteur, la Départementale 50 (direction Vicq) et par la Départementale 101 (rue Marcelin Berthelot Quarouble - rue Roger Salengro à Onnaing).

Article 4 : La signalisation adéquate sera assurée par la municipalité.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers d'Onnaing,
- Monsieur le Directeur de Transvilles ZI n° 4, Saint-Saulve.

Fait à Quarouble, le 1^{er} Mars 2024.
Le Maire,



Jean-Luc DELANNOY